



## Les pauses doivent-elles être comptées dans mon temps de travail?

Par **jeaneude**, le **09/07/2008** à **17:04**

Bonjour je travaille actuellement dans un entreprise alimentaire où mes horaires de travail sont 7h15 à 12h et 13h à 16h30 le lundi; 7h15 à 12h et 13h30 à 16h30 le mardi, mercredi et jeudi; 7h15 à 12h le vendredi. Mon temps de travail est donc de 36h et 15min. Sachant que nous avons une pause chaque matin de 15min. En outre, ces 15min de pause sont rattrapés sur mon temps de travail de chaque jour. Ceci est-il normal?

Merci d'avance!!